

# L'ÉCONOMIE SOCIALE

*Des valeurs qui nous enrichissent*



Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020  
Dépôt légal - Mai 2015  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN: 978-2-550-73121-4 (imprimé)  
ISBN: 978-2-550-73122-1 (pdf)  
© Gouvernement du Québec



100 %



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié ÉcoLogo ainsi que FSC et fabriqué à partir d'un procédé sans chlore et d'énergie biogaz.

Plan d'action gouvernemental  
en économie sociale  
2015 • 2020



# L'ÉCONOMIE SOCIALE

*Des valeurs qui nous enrichissent*



*Message du*  
premier ministre  
du Québec

---

Notre gouvernement s'est engagé à relancer, sur des fondations solides, le développement économique du Québec. À l'occasion du dépôt du budget 2015-2016, nous avons rendu public le Plan économique du Québec, lequel détaille les mesures du plan gouvernemental pour relancer l'emploi, les investissements et la création d'entreprises dans toutes les régions du Québec.

L'économie sociale, qui regroupe les coopératives, les mutuelles et les organismes à but non lucratif ayant des activités marchandes, fait partie intégrante du plan gouvernemental pour la relance de l'emploi et de l'économie.

Les entreprises d'économie sociale sont actives dans un grand nombre de secteurs d'activité, de l'agriculture aux services financiers, en passant par l'industrie forestière et les services de santé et d'aide à domicile. Elles contribuent à la vitalité des territoires, créent des emplois, et véhiculent des valeurs de coopération et d'entraide qui nous sont chères.

Par l'entremise du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, le gouvernement du Québec entend poursuivre et renforcer son soutien à cet important réseau d'entreprises. Les mesures qu'il contient permettront de générer des investissements de plus de 500 millions de dollars et de créer ou de maintenir 30 000 emplois au cours des cinq prochaines années.

L'économie sociale contribue donc activement à la création d'emplois et, fait non négligeable, au développement durable de nos régions.

L'économie sociale incarne des valeurs qui nous rassemblent, et ce, pour le mieux-être de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Ensemble, on fait avancer le Québec.

Le premier ministre du Québec,  
**Philippe Couillard**

---



*Message du*  
ministre de l'Économie,  
de l'Innovation et  
des Exportations

---

Tout au long de notre histoire, l'entrepreneuriat collectif a grandement contribué à répondre aux besoins de nos communautés. Aujourd'hui, la place des entreprises d'économie sociale dans l'économie plurielle du Québec ne fait plus de doute. Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 vise à leur donner un nouvel élan pour qu'elles contribuent encore davantage à notre essor économique.

Ce plan d'action s'adresse aux 7 000 entreprises d'économie sociale et aux 150 000 personnes qui y travaillent, ainsi qu'à tous ceux qui ont le désir d'entreprendre collectivement.

Les acteurs de l'économie sociale trouveront dans ce plan d'action des mesures adaptées à leurs besoins spécifiques. Il s'agit d'un véritable coffre à outils, qui permettra aux entreprises de mieux se financer, d'investir, d'innover, de s'adapter à l'ère numérique et de conquérir de nouveaux marchés.

Ce plan d'action fait également appel aux entreprises d'économie sociale pour contribuer à relever collectivement trois grands défis de notre société : le développement des services à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, l'insertion au marché du travail et la relève des entreprises. La contribution de tous les acteurs économiques de notre société et la complémentarité de leurs interventions permettront de relever ces défis.

Au total, dans le cadre de cette initiative, ce sont plus de 100 millions de dollars que notre gouvernement investira pour le développement de l'économie sociale au Québec. Mais au-delà des leviers financiers, ce plan vise à donner au plus grand nombre de Québécois la volonté d'entreprendre collectivement.

Je tiens à remercier, pour leur apport à l'élaboration du plan d'action, les membres de la Table des partenaires en économie sociale et, plus particulièrement, nos interlocuteurs privilégiés que sont le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. C'est ensemble que nous assurerons l'essor de l'économie sociale au bénéfice de tous.

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations,  
**Jacques Daoust**

---

*Table  
des matières*

---



<b>6</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>12</b>	<b>OBJECTIF 1 : OUTILLER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE</b>
<b>20</b>	<b>OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS ET INNOVER EN ÉCONOMIE SOCIALE</b>
<b>24</b>	<b>OBJECTIF 3 : VALORISER LA RÉPONSE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE AUX DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE</b>
<b>28</b>	<b>OBJECTIF 4 : ENCOURAGER L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE AU SEIN DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE</b>
<b>32</b>	<b>OBJECTIF 5 : SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF COMME SOLUTION À LA RELÈVE D'ENTREPRISE</b>
<b>36</b>	<b>OBJECTIF 6 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TOUT LE TERRITOIRE</b>
<b>40</b>	<b>COORDINATION ET ÉVALUATION DE L'INTERVENTION PUBLIQUE</b>
<b>44</b>	<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020</b>
<b>48</b>	<b>CONCLUSION</b>



# *Introduction*

---





Les entreprises d'économie sociale contribuent grandement au bien-être des Québécois et de leurs collectivités. Ces entreprises soutiennent notre vie quotidienne à plusieurs égards. Elles offrent des services à la petite enfance et des soins à domicile, elles gèrent des dépanneurs et des postes d'essence, ou elles animent des centres culturels, communautaires ou de loisirs.

À la base de toute entreprise d'économie sociale, il y a une volonté d'agir concrètement dans nos communautés. Il y a aussi une forte volonté d'entreprendre et de réussir. La forme juridique de ces entreprises peut être celle d'un organisme à but non lucratif (OBNL), d'une coopérative ou d'une mutuelle. Mais dans tous les cas, l'entreprise est issue d'une mobilisation collective et d'un partenariat.

Le Québec compte environ 7 000 entreprises d'économie sociale. Elles procurent un emploi à plus de 150 000 personnes, ce qui représente un peu moins de 4 % de l'emploi total au Québec. Le nombre d'emplois au sein des entreprises d'économie sociale est comparable au niveau d'emploi observé dans des secteurs comme le commerce de gros ou les services aux entreprises. En 2002, le chiffre d'affaires annuel des entreprises d'économie sociale était de 17 milliards de dollars. Aujourd'hui, uniquement pour les entreprises constituées en coopérative ou en mutuelle, ce chiffre atteint 33,4 milliards de dollars. Ce progrès notable contribue directement à la croissance de l'économie québécoise.

Comme toutes les entreprises, celles de l'économie sociale offrent des biens ou des services pour répondre à des besoins. Elles créent des emplois, investissent dans leurs infrastructures, innover dans leurs façons de faire. Elles doivent être rentables pour assurer leur pérennité, financer leur développement et réinvestir dans leurs activités.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 vise à fournir aux entreprises d'économie sociale les outils nécessaires, adaptés à leurs besoins, pour se développer et contribuer à l'essor économique du Québec et à notre enrichissement collectif. Ce plan d'action les appuiera dans leurs efforts pour conquérir de nouveaux marchés et pour innover, et les aidera à financer leurs investissements, notamment en immobilisations.

Le plan d'action 2015-2020 contribuera également à faire progresser l'offre de services des entreprises d'économie sociale pour répondre à trois grands défis de notre société : l'aide à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, l'insertion au marché du travail et la relève des entreprises. Enfin, ce plan d'action stimulera l'entrepreneuriat collectif dans plusieurs secteurs d'activité.

Les résultats attendus sont ambitieux et précis. Par ce plan d'action quinquennal, le gouvernement investit plus de 100 millions de dollars dans le développement de l'économie sociale québécoise. Les mesures qu'il met en œuvre contribueront à créer ou à maintenir 30 000 emplois et engendreront des investissements totaux de plus de 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ainsi, l'économie sociale contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de créer 250 000 emplois en cinq ans au Québec. Mais surtout, l'économie sociale participera à l'amélioration de notre bien-être collectif.

# L'économie sociale en chiffres<sup>1</sup>

**7 000**  
**entreprises**

dont 50% sont situées en région montréalaise

Plus précisément :



**150 000**  
**employés**

**33,4**  
**milliards \$**

chiffre d'affaires annuel  
pour l'ensemble du mouvement  
coopératif et mutualiste  
(en excluant les OBNL)

1. Les données sur le nombre d'entreprises ont été publiées en 2002 dans le *Portrait statistique des entreprises d'économie sociale*, une collaboration du ministère des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Chantier de l'économie sociale. Ce portrait n'a pas été mis à jour depuis. Les données sur le nombre d'employés au sein des entreprises d'économie sociale incluent le mouvement Desjardins et les grandes coopératives agricoles et des données tirées de l'enquête *Les repères en économie sociale et en action communautaire* publiée en 2012 par le Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et action communautaire. Enfin, le chiffre d'affaires du mouvement coopératif et mutualiste est calculé annuellement (CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ, *Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes du Québec dans une perspective 2020, 2015*).



## Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale?

Les entreprises d'économie sociale, aussi appelées entreprises collectives, produisent et vendent des biens et des services de différentes natures tout en répondant à des besoins sociaux comme l'intégration socioprofessionnelle, la création d'emplois, le maintien de services de proximité et la préservation de la vie culturelle locale. Leurs activités marchandes ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un levier dans la réalisation de leur mission sociale.

Les entreprises d'économie sociale entraînent des retombées bénéfiques concrètes pour l'économie des territoires et leur population. En effet, elles sont reconnues pour leur capacité à cerner les besoins émergents et à répondre de façon adaptée aux aspirations des collectivités.

Ainsi, ces entreprises jouent souvent un rôle important dans la mise en place de services aux individus (ex. : centres de la petite enfance, services à domicile), de services de proximité (ex. : dépanneurs, quincailleries, postes d'essence), et de services dans les domaines de la culture (ex. : musées, troupes de théâtre), des loisirs, du tourisme, etc. On les trouve dans une grande diversité de secteurs.

Parce qu'elles reposent sur l'initiative et la mobilisation citoyennes, elles suscitent davantage l'adhésion des communautés aux projets de développement et sont un gage de pérennité de ces projets.

Les entreprises d'économie sociale sont nécessairement la propriété collective de leurs membres. C'est pourquoi elles prennent la forme juridique d'une coopérative, d'une mutuelle ou d'un OBNL ayant une vocation entrepreneuriale et des activités marchandes.

**Les entreprises d'économie sociale sont administrées sur la base des principes suivants :**

- leur but premier est de répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité;
- elles ne sont pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics;
- leurs règles prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- ces entreprises aspirent à une viabilité économique;
- la distribution des surplus générés par leurs activités marchandes est limitée ou interdite. Ces surplus doivent être essentiellement réinvestis dans l'entreprise;
- en cas de fermeture ou de vente, le reliquat de leurs biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établi au Québec.

Elles sont généralement plus pérennes que l'entreprise traditionnelle, en raison de la propriété collective et de l'appartenance de chaque membre à son entreprise.

Par exemple, les coopératives présentent un taux de survie nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles, et ce, tant après cinq ans (62 % contre 35 %) qu'après 10 ans (44 % contre 20 %)<sup>2</sup>.

---

2. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS, *Taux de survie des coopératives au Québec*, [En ligne], 2008, p. 4. [[www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes\\_statistiques/secteur\\_cooperatif/coop\\_taux\\_survie\\_sommaire\\_2008.pdf](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/secteur_cooperatif/coop_taux_survie_sommaire_2008.pdf)].

## **LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE LAC-ÉDOUARD : UN VILLAGE SE RECONSTRUIT UNE FIERTÉ**

En 2009, un groupe de citoyens et d'élus se mobilisent pour agir contre la dévitalisation du village de Lac-Édouard, une municipalité de 180 habitants en Mauricie, et relancer son développement.

Ensemble, ils fondent la Coopérative de solidarité de Lac-Édouard, dont la mission est de développer le tourisme ainsi que les services de proximité dans la municipalité. En 2013, la coopérative inaugure deux projets économiques majeurs : le parc écotouristique ainsi que le magasin général de Lac-Édouard.

Le parc écotouristique met en valeur le patrimoine naturel du lac Édouard et de la rivière Batiscan en offrant différentes activités touristiques et récréatives : location d'embarcations, camping rustique, randonnée pédestre, etc. Le magasin général propose des services de proximité comme de l'essence, des produits d'alimentation, de la quincaillerie, des produits pharmaceutiques et des articles de chasse et de pêche, en plus d'héberger le kiosque d'information touristique et le centre de réservation du parc écotouristique.

La coopérative a su créer une vision rassembleuse du développement de Lac-Édouard tout en renforçant les capacités locales. Aujourd'hui, les citoyens, la Municipalité et les partenaires mobilisés sont fiers de ce projet collectif.



## Des leviers pour les entreprises collectives

En octobre 2013, le Québec a joint un nombre grandissant de gouvernements qui se sont dotés d'une loi sur l'économie sociale afin de reconnaître l'importante contribution de cette forme d'entrepreneuriat à la vitalité socioéconomique des territoires et de soutenir son développement.

Découlant de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1), le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 vise à soutenir la pleine contribution des entreprises d'économie sociale à l'économie québécoise et à soutenir leur réponse aux défis auxquels le Québec fait face. Ce plan d'action, qui a été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires du milieu de l'économie sociale, cible les grands enjeux de développement dans le domaine.

### Plus précisément, il a pour objectifs :

- d'outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement;
- d'améliorer l'accès aux marchés et d'innover en économie sociale;
- de valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique;
- d'encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale;
- de soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève des entreprises;
- de contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire.

Ces objectifs, qui se traduisent dans les six sections du plan d'action, sont associés à des mesures concrètes et des investissements importants pour faire progresser l'économie sociale afin que tous les citoyens du Québec bénéficient davantage des services de qualité signés « Économie sociale ».

## Mieux connaître l'économie sociale : un préalable incontournable

Malgré les avancées des dernières années, un travail considérable doit faire suite à l'adoption de la Loi, pour assurer la reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale.

Or, le manque de statistiques dans ce domaine est un important frein à la valorisation et au développement des entreprises d'économie sociale. Les pouvoirs publics et la société civile doivent disposer de renseignements précis, pertinents et à jour sur les entreprises collectives afin d'éclairer la prise de décision.

Comme prévu par la Loi, le gouvernement entend améliorer les connaissances et faire connaître les retombées bénéfiques des entreprises d'économie sociale et leur contribution à la création d'emplois, au développement régional et à la réponse aux besoins des communautés.

Ainsi, le gouvernement soutiendra la réalisation d'un **portrait statistique sur l'économie sociale québécoise**. Réalisé par l'Institut de la statistique du Québec, ce portrait permettra de mieux cerner la place qu'occupent les entreprises d'économie sociale au sein de l'économie québécoise et d'éclairer leur contribution à son développement.

*Objectif*



---

**Outiller les entreprises  
d'économie sociale**



L'entrepreneuriat est l'une des clés de la réussite du Québec, une société reconnue pour son savoir-faire et pour sa capacité à se réinventer et à innover.

La création, la consolidation ou l'expansion d'entreprises dans une diversité de secteurs a des effets structurants sur le plan socioéconomique. Les entrepreneurs collectifs investissent de nouveaux créneaux d'activité, innovent dans les façons de répondre aux besoins, créent des emplois et contribuent ainsi à la vitalité du tissu social et économique des territoires.

Le gouvernement souhaite accroître la contribution des entreprises d'économie sociale au développement du Québec. C'est pourquoi il entend mettre à leur disposition les outils nécessaires pour qu'elles réalisent leur plein potentiel.

Ces outils seront adaptés à la nature et aux besoins des entreprises d'économie sociale. De plus, le mouvement coopératif bénéficiera d'un soutien qui tient compte de ses particularités.

À terme, ces nouveaux investissements du gouvernement pourraient générer des projets ayant une valeur de plus de 500 millions de dollars, tout en créant ou en maintenant 30 000 emplois.

Par ailleurs, de nouvelles sources de capitalisation voient le jour : *crowdfunding* (financement participatif), investissement socialement responsable, philanthropie, obligations communautaires, etc. Les entreprises d'économie sociale pourraient bénéficier de ces occasions pour diversifier leur financement et augmenter leur rayonnement. Ainsi, le gouvernement collaborera avec les acteurs de l'économie sociale afin de renforcer les partenariats et de saisir les possibilités que présentent les nouvelles formes de financement.

## Investir dans l'économie sociale au profit des gens d'ici

Au Québec, la finance solidaire désigne les investissements dans le développement des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires. Elle regroupe notamment le capital de risque et les prêts accordés aux OBNL et aux coopératives ainsi que le crédit communautaire. Ces produits financiers sont adaptés à la réalité des organismes, qui réinvestissent une bonne partie de leurs surplus dans leur mission sociale.

En 2013, les fonds investis en finance solidaire au Québec s'élevaient à plus de 1,4 milliard de dollars<sup>3</sup>, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2010. Ceux-ci provenaient d'institutions tant publiques (ex. : Investissement Québec) que privées (ex. : coopératives financières, fonds de travailleurs). En 2010, il existait 97 organisations actives dans ce secteur, dont plusieurs étaient regroupées dans le réseau CAP Finance<sup>4</sup>.

Au cours des 15 dernières années, les projets déposés par les entreprises d'économie sociale à des fins de capitalisation ont évolué. Aujourd'hui, leur valeur moyenne est plus élevée, et les entrepreneurs collectifs ont investi de nouveaux secteurs d'intervention. Par conséquent, le renouvellement des enveloppes de certains fonds de financement solidaire et l'adaptation des outils sont nécessaires.

---

3. CAP FINANCE, INSTITUT KARL POLANYI et INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE, *Portrait 2013 de la finance responsable au Québec*, [En ligne], 2013. [[capfinance.ca/contenu/centre\\_de\\_documentation/Portrait\\_2013\\_IR\\_Version\\_longue.pdf](http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Portrait_2013_IR_Version_longue.pdf)].

4. INSTITUT KARL POLANYI et CHAIRE D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, *Le capital de développement et la finance solidaire au Québec*, [En ligne], 2010. [[http://capfinance.ca/contenu/centre\\_de\\_documentation/Portrait\\_2010\\_IR\\_Version\\_longue.pdf](http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Portrait_2010_IR_Version_longue.pdf)]



# Notre engagement

## Afin de soutenir adéquatement les entreprises d'économie sociale à toutes les phases de leur développement, le gouvernement :

1. renouvellera le **Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (CAES)** et haussera son enveloppe à hauteur de 30 millions de dollars pour cinq ans. Sur la base des résultats antérieurs, le programme CAES, en combinaison avec les autres outils d'Investissement Québec, devrait soutenir plus de 300 projets au cours des cinq prochaines années, générer des investissements totaux de près de 170 millions de dollars et maintenir ou créer plus de 3 000 emplois en économie sociale;
2. soutiendra la **capitalisation** et le **fonctionnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**, un fonds de capital de risque qui a pour mission de soutenir les entreprises collectives en phase de démarrage, de consolidation, d'expansion ou de redressement. Il contribuera à la recapitalisation de son enveloppe en lui accordant un prêt sans intérêts ainsi qu'une subvention, pour un montant total de 10 millions de dollars. Sur la base des résultats antérieurs, on estime que la contribution du gouvernement pourrait générer des investissements totaux de plus de 100 millions de dollars et maintenir ou créer près de 1 500 emplois;
3. bonifiera le **Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)** à hauteur de 20 millions de dollars sur cinq ans, afin de mieux répondre aux besoins. Ce programme soutient les entrepreneurs collectifs dans la réalisation de leurs projets immobiliers d'acquisition, de construction ou de rénovation. Sur la base des résultats antérieurs, ces investissements devraient permettre de soutenir plus de 150 projets, générer des investissements totaux de plus de 130 millions de dollars et créer ou maintenir plus de 1 700 emplois;
4. soutiendra l'essor du mouvement coopératif en investissant 20 millions de dollars dans l'**Entente de partenariat pour le développement des coopératives**. Cette entente appuiera le développement des coopératives à travers la promotion de ce modèle entrepreneurial, l'aide technique au démarrage, le suivi spécialisé, l'aide au développement d'affaires et l'appui aux projets sectoriels structurants;
5. accordera un **congé d'intérêts supplémentaire de cinq ans à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale** sur son investissement initial dans ce fonds, investissement d'une valeur totale de 2,5 millions de dollars. La Fiducie offre du capital patient sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans pour le démarrage et la consolidation d'entreprises ainsi que pour l'élaboration de nouveaux projets d'économie sociale. Cette aide avait déjà fait l'objet d'une annonce dans le budget 2014-2015 et devrait générer des investissements privés supplémentaires pouvant atteindre 8 millions de dollars;
6. en collaboration avec les organisations et les partenaires concernés, examinera les solutions afin de **mettre en place les conditions facilitant les nouvelles formes de financement** (*crowdfunding*, financement participatif en capital, obligations communautaires, etc.) **et surmonter les obstacles qui y sont liés** afin de maximiser les retombées de ces leviers au bénéfice des entreprises d'économie sociale.

## L'Entente de partenariat pour le développement des coopératives

Le mouvement coopératif et mutualiste s'est doté récemment d'un plan stratégique ambitieux sur cinq ans, soit de 2015 à 2020, visant notamment l'ajout net de 20 000 emplois pendant cette période. Ce plan, s'appuyant sur les grands enjeux présents dans la société québécoise, cible 12 filières porteuses de développement pour la formule coopérative dans les prochaines années.

L'Entente de partenariat pour le développement des coopératives constitue le principal levier de mise en place du Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes du Québec. Elle appuie les principales fonctions dans le développement coopératif, dont :

- la promotion de l'entrepreneuriat coopératif;
- l'aide technique aux coopératives en démarrage;
- le suivi spécialisé et l'aide au développement d'affaires des coopératives existantes;
- l'appui aux projets sectoriels structurants.

L'Entente de partenariat pour le développement des coopératives se situe au début de la chaîne entrepreneuriale coopérative. Elle soutient et accompagne les petites ou moyennes coopératives afin qu'elles atteignent leur plein potentiel.

Dans le cadre de la réalisation du plan stratégique, l'entente vise à accélérer la création de coopératives, à soutenir la croissance des coopératives existantes et à favoriser le déploiement de ces entreprises dans de nouveaux domaines, et plus particulièrement dans les filières suivantes :

- services financiers et assurances;
- services aux entreprises;
- activités agroalimentaires;
- technologies de l'information et des communications;
- activités forestières;
- tourisme et loisirs;
- services de proximité;
- culture et communications;
- services à la personne;
- habitation;
- activités manufacturières;
- énergies vertes conventionnelles.

Certains secteurs économiques particuliers à l'intérieur d'une filière seront privilégiés. Il est prévu que 76 % des 20 000 emplois ajoutés se concentreront dans quatre secteurs :

- services financiers et assurances;
- activités agroalimentaires;
- services de proximité (commerce de détail);
- services à la personne.



### Par ailleurs, certaines mesures existantes sont maintenues par le gouvernement :

- Le **Régime d'investissement coopératif** (RIC) encourage la capitalisation des coopératives en accordant, sous certaines conditions, un avantage fiscal aux investisseurs qui acquièrent des titres émis par une coopérative admissible. En 2013, le RIC a permis aux coopératives de recueillir 25,9 millions de dollars auprès de 5 389 membres acquéreurs.
- La **ristourne à impôt différé** (RID) permet au membre d'une coopérative ayant reçu une ristourne sous forme de parts privilégiées de reporter l'imposition de celle-ci jusqu'au moment de l'aliénation de ces parts. Le capital demeure ainsi au sein de l'entreprise plus longtemps et est réinvesti dans ses projets de développement.
- Le **Réseau québécois du crédit communautaire** (RQCC) et ses 22 institutions accordent de petits prêts (valeur moyenne de 6 000 \$) et accompagnent de façon personnalisée de nouveaux entrepreneurs en marge des réseaux habituels de financement. Le gouvernement soutient le fonctionnement de ce réseau à hauteur de 2 millions de dollars. Au cours des 14 dernières années, 2 100 prêts, totalisant 12,6 millions de dollars, ont été accordés par les organisations membres du RQCC pour la création et le maintien de 3 800 entreprises et de 7 500 emplois. En moyenne, le taux de remboursement obtenu par chaque organisation est de 92 %.

De plus, Investissement Québec poursuit ses objectifs de développement de l'économie sociale grâce à son programme de financement **IMPLIQ**. Ce programme permet d'accorder des prêts et des garanties de prêt à des projets de développement de ce secteur. En 2013, IMPLIQ a permis d'effectuer 36 millions de dollars de financement dans 63 projets d'une valeur totale de 105 millions de dollars, entraînant ainsi la création ou la sauvegarde de 1 607 emplois.

Afin d'atteindre cet objectif, le plan d'action met à la disposition des entreprises d'économie sociale toute une gamme d'outils financiers répondant à leurs besoins, et ce, quel que soit leur taille ou leur stade de développement.

## Soutenir la capitalisation des entreprises d'économie sociale : pour des résultats concrets dans les milieux

### LE PROGRAMME D'IMMOBILISATION EN ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (PIEC)

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se situe L'Anse-au-Griffon, un village côtier de 500 habitants. Voulant mettre en valeur un entrepôt frigorifique anciennement utilisé par les pêcheurs du coin, un comité de citoyens a créé un OBNL afin de le convertir en café bistro avec salle de spectacle. Aujourd'hui, le centre culturel Le Griffon contribue à la diffusion culturelle et à la vie du milieu, tout en constituant un attrait pour les touristes. En 2013, le centre culturel **Le Griffon** a reçu un soutien de 37 278 \$ dans le cadre du PIEC pour effectuer des rénovations sur le bâtiment. Ces rénovations ont permis d'offrir un site plus intéressant encore, et ce, autant pour les résidents que pour les touristes.

### LA FIDUCIE DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

En 2001, les habitants et les commerçants de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie et la corporation de développement économique communautaire du quartier se mobilisent pour empêcher la fermeture du Cinéma Dauphin. Ensemble, ils fondent le **Cinéma Beaubien**. Avec l'investissement de 781 373 \$ de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale et d'autres acteurs de la finance solidaire, le Cinéma Beaubien a pu être rénové et de nouvelles salles de projection ont été ajoutées.

Depuis, cette entreprise d'économie sociale s'est taillé une place de choix dans le monde cinématographique tout en constituant un moteur majeur du réaménagement de l'artère commerciale Beaubien et de tout le quartier. Plus encore, ce projet a permis la création de 10 emplois et la consolidation de 15 emplois.



## LE PROGRAMME FAVORISANT LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (CAES)

Le marché des services funéraires évolue en même temps que les mœurs et coutumes d'une société. De plus en plus, les clientèles souhaitent trouver sous un même toit plusieurs services : salle d'exposition, chapelle, salle de réception, columbarium, etc. En 2008, la coopérative **l'Alliance funéraire du Royaume** fait le pari de mieux répondre aux nouveaux besoins tout en modernisant ses installations (par la relocalisation de son laboratoire, l'aménagement d'un crématorium, l'ajout de salles de réception, etc.) et en maintenant des prix raisonnables pour les familles. La coopérative, déjà cliente d'Investissement Québec, fait alors appel au programme CAES de cette société. Un prêt de 125 000 \$ lui est accordé à un faible taux d'intérêt et il est assorti d'un moratoire sur le capital. Ce prêt permet à la coopérative de négocier des conditions avantageuses pour compléter le montage financier de la première phase de son projet auprès d'autres institutions. À terme, les deux phases du projet, d'une valeur totale de 1 million de dollars, ont permis à l'Alliance funéraire du Royaume de maintenir ses emplois et ses parts de marché tout en renforçant son offre de services. Le chiffre d'affaires de la coopérative croît chaque année depuis.

## LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL DU QUÉBEC (RISQ)

Situé à Sorel-Tracy, le **Recyclo-Centre** est une entreprise d'économie sociale dont la mission est de favoriser l'insertion en emploi de personnes éloignées du marché du travail au moyen du réemploi et du recyclage des matières résiduelles de provenance domestique, commerciale, industrielle et institutionnelle. Le RISQ a soutenu le prédémarrage de Recyclo-Centre dès 2011, par un investissement initial de 100 000 \$ sur deux ans qui a permis l'embauche d'une personne à temps plein. Ce prêt a permis à l'entreprise de terminer son plan d'affaires et de compléter le financement total de 13,9 millions de dollars nécessaire à sa mise sur pied. Le Recyclo-Centre compte actuellement 39 salariés à temps plein, auxquels s'ajoutent 42 personnes qui participent à un parcours d'insertion chaque année. L'ouverture d'une nouvelle division (usine de traitement de déchets électriques et électroniques) en février 2015 a entraîné la création de 35 emplois.



*Objectif*

2

**Améliorer l'accès  
aux marchés et innover  
en économie sociale**



Les entrepreneurs collectifs sont particulièrement reconnus pour leur capacité à innover en vue d'améliorer leurs services et de rendre leurs pratiques organisationnelles plus efficaces et efficientes.

Dans un monde de compétitivité, les entreprises collectives sont à la recherche constante de solutions et doivent innover pour se démarquer. C'est ainsi qu'elles stabilisent leur assise sur les marchés et en conquièrent de nouveaux.

Le gouvernement du Québec reconnaît ce potentiel et encouragera une meilleure participation des entreprises d'économie sociale aux appels d'offres des marchés publics. Lorsque cela est pertinent, il encouragera également la contribution des entreprises d'économie sociale aux stratégies et grands projets de développement économique du Québec.

Enfin, les entreprises d'économie sociale seront prises en considération dans l'élaboration de nouvelles mesures de soutien au virage numérique.

## Les achats publics auprès des entreprises d'économie sociale : tout le monde y gagne!

En 2012-2013, 8 149 contrats ont été accordés par des organismes publics, pour une valeur totale de 5 milliards de dollars<sup>5</sup>, sans compter les contrats accordés par le réseau de l'éducation et de la santé, de même que par les sociétés d'État. Pour leur part, les municipalités québécoises ont accordé des contrats d'une valeur de 8 milliards de dollars en 2008<sup>6</sup>. Il va de soi que l'accès à ces marchés publics représente un fort potentiel de développement pour les entreprises d'économie sociale et constitue un excellent moyen pour les acheteurs de donner une valeur ajoutée à leurs dépenses d'approvisionnement.

Plusieurs ministères et organismes publics achètent déjà des biens et services de qualité à des prix concurrentiels auprès d'entreprises collectives. Par exemple, l'entreprise adaptée Cartonek, située dans la région de la Chaudière-Appalaches, produit des boîtes de carton pour certains d'entre eux. Ces achats contribuent à l'intégration socioprofessionnelle de personnes handicapées qui travaillent de façon permanente dans cette entreprise.

Également, la Ville de Montréal a fait affaire avec l'entreprise Petites-Mains pour la réalisation de t-shirts et de polos conçus spécialement pour ses pompiers. Petites-Mains contribue à l'intégration sur le marché du travail de plus de 60 femmes immigrantes par année au terme d'un parcours de formation de 26 semaines en entreprise.

---

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Statistiques sur les contrats des organismes publics du réseau de l'administration gouvernementale 2012-2013*, [En ligne], 2013. [[www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire\\_affaire\\_avec\\_etat/statistiques/statistiques\\_2012\\_2013.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/statistiques/statistiques_2012_2013.pdf)].

6. GROUPE-CONSEIL SUR L'OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX, *Marchés publics dans le milieu municipal*, [En ligne], 2010. [[www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/gestion\\_contractuelle\\_ethique/gestion\\_contractuelle/rapport\\_octroi\\_contrats\\_municipaux.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/gestion_contractuelle_ethique/gestion_contractuelle/rapport_octroi_contrats_municipaux.pdf)].

## TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) a pour mission d'inventorier, d'éclairer et de systématiser les innovations expérimentées par les acteurs de l'économie sociale, et d'en favoriser la diffusion et l'appropriation ailleurs sur le territoire. Il permet de réaliser un transfert de connaissances pratiques et théoriques, produites en collaboration par les praticiens et les chercheurs. Il contribue ainsi au développement des territoires au Québec.

Pour le TIESS, l'ancrage territorial est à la base de l'innovation. Ses antennes régionales, regroupant des organismes et des chercheurs engagés dans la mise en œuvre d'activités de transfert, participent à la réalisation de sa mission. En décembre 2014, sept antennes régionales étaient déjà démarrées ou sur le point de l'être.

À titre d'exemple, dans le cadre du forum Économie sociale et municipalités – Partenariat pour le développement des collectivités (Longueuil, avril 2014), le TIESS a produit 12 fiches présentant des partenariats innovants entre le milieu municipal et des entreprises d'économie sociale. S'appuyant sur la synthèse de ces 12 expériences, il a conçu une grille permettant de déterminer quels facteurs favorisent l'établissement d'alliances et de liens d'affaires solides entre les municipalités et les entreprises, et ce, au bénéfice des communautés. À l'aide de cet outil, les partenaires peuvent établir un diagnostic des forces et faiblesses du projet qu'ils envisagent. Ils tirent ainsi profit des apprentissages issus de la pratique pour maximiser leurs chances de succès. Cet outil est disponible sur le site web [www.tiess.ca](http://www.tiess.ca).



# Notre engagement

## Afin de favoriser le développement des marchés et l'innovation au sein des entreprises d'économie sociale, le gouvernement :

1. mettra sur pied un **groupe de travail interministériel sur l'intégration de critères sociaux dans les cadres régissant les appels d'offres publics**. Ce groupe, sous la coordination du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), étudiera la pertinence et la faisabilité d'introduire des clauses contractuelles permettant de tenir compte des spécificités sociales des entreprises, et ce, afin d'encourager le développement des marchés publics en ce sens. Les résultats de ce groupe de travail seront présentés à la Table des partenaires en économie sociale;
2. élaborera une **nouvelle stratégie de sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale**, qui ciblera les ministères et organismes publics et les municipalités, tout en permettant de mieux accompagner les entreprises collectives dans ce processus;
3. soutiendra la **recherche et l'innovation en économie sociale** par l'entremise d'un fonds de 500 000 \$ sur cinq ans;
4. poursuivra son soutien à l'organisme de liaison et de transfert **Territoires innovants en économie sociale et solidaire** pour la durée du plan d'action, un investissement de 3 millions de dollars;
5. favorisera l'**usage des technologies numériques par les entreprises d'économie sociale, en leur donnant accès au nouveau programme PME 2.0**. Doté d'une enveloppe de 3 millions de dollars sur trois ans, ce programme soutient les entreprises pour favoriser une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications et maximiser leur productivité.



*Objectif*

3

---

**Valoriser la réponse  
des entreprises  
d'économie sociale  
aux défis du  
vieillessement  
démographique**



Le vieillissement de la population pose de multiples défis pour le Québec. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 17 % de la population québécoise avait plus de 65 ans en 2014, et cette proportion s'élèvera à 25 % en 2031. Pour que les aînés demeurent dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, comme ils le souhaitent, des services adaptés devront être offerts à domicile pour répondre à leurs besoins.

Des entreprises d'économie sociale œuvrent déjà dans ce secteur et peuvent contribuer à relever ce défi. Par exemple, il existe au Québec 102 entreprises d'économie sociale en aide à domicile, comptant plus de 7 800 employés. Elles offrent 7 millions d'heures de services par an : aide domestique, préparation de repas, approvisionnement, aide à la vie quotidienne. Des 100 000 Québécois qui bénéficient de leurs services, environ 70 % ont 65 ans et plus.

Le gouvernement souhaite valoriser le potentiel des entreprises collectives en aide à domicile afin de mieux répondre aux besoins de la population âgée ou en perte d'autonomie tout en créant de l'emploi. À terme, le déploiement de ces services pourrait générer **5 000 nouveaux emplois**.

D'autres entreprises d'économie sociale se trouvent également dans des secteurs concernés par le vieillissement de la population : elles exploitent des résidences pour aînés ou offrent du transport adapté, des services alimentaires ainsi que d'autres services de soutien à cette clientèle.

Pour valoriser leur contribution, une approche interministérielle sera privilégiée. Celle-ci mobilisera les ministères et organismes concernés par cet enjeu et assurera une intervention publique cohérente.

## **LOGISOUTIEN : ÊTRE SOUTENU, CHEZ SOI**

Logisoutien est une entreprise d'économie sociale d'aide à domicile de la région du Centre-du-Québec fondée en 1980. Au début, ses services sont dévolus exclusivement aux locataires des immeubles de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

En 1998, l'entreprise est reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Elle peut ainsi élargir ses services à toute la population de la MRC de Drummond (21 municipalités).

En 2010, l'entreprise s'associe au projet de la Villa du Parc de la Paix, un immeuble résidentiel pour personnes âgées (36 logements). Logisoutien devient alors le gestionnaire de la salle à manger, répondant ainsi au besoin d'une centaine de personnes quotidiennement. Récemment, en partenariat avec l'Appui pour les proches aidants Centre-du-Québec, Logisoutien a mis au point des services de répit pour les proches aidants de personnes âgées. L'élargissement de sa clientèle et de ses services a permis à l'entreprise de croître de manière constante : en 17 ans, elle est passée de 15 à 92 employés.



# Notre engagement

---

## **Pour renforcer la réponse des entreprises d'économie sociale aux besoins des personnes âgées ou en perte d'autonomie, le gouvernement :**

1. soutiendra les entreprises d'économie sociale en aide à domicile afin de consolider les services d'aide à la vie domestique et d'offrir de nouveaux services d'aide à la vie quotidienne. Ce soutien prendra deux formes :
  - la formation des préposés travaillant au sein de ces entreprises pour la prestation de services d'aide à la vie quotidienne et d'aide à la vie domestique, un investissement de 6,5 millions de dollars;
  - le soutien aux entreprises d'aide à domicile qui souhaitent améliorer leurs pratiques de gestion. Ainsi, l'initiative **Meilleures pratiques d'affaires** leur permettra d'avoir accès à des outils techniques, à de la formation et à de l'accompagnement sur des thèmes variés : calcul d'un coût de revient, diagnostic organisationnel, exercice de planification stratégique, opérationnalisation et instauration d'un tableau de bord, développement de marchés, marketing, etc. Cette initiative sera soutenue à hauteur de 1,6 million de dollars par le gouvernement.
2. investira 750 000 \$, sur trois ans, dans **le développement d'un créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées ou en perte d'autonomie**.

Plus concrètement, une plate-forme d'échange sera mise sur pied, rassemblant les acteurs du milieu de l'économie sociale, les organismes sectoriels concernés ainsi que des institutions de la finance solidaire. Les participants de cette plate-forme mèneront une réflexion sur les façons d'innover et de bonifier l'offre de services actuelle afin de favoriser l'autonomie des aînés (aide à domicile, transport et accompagnement, résidences, etc.). Les pistes d'action concrètes seront déterminées et mises en œuvre par les organisations concernées, en tenant compte des ressources disponibles.

*Objectif*

4

**Encourager l'insertion  
socioprofessionnelle  
au sein des entreprises  
d'économie sociale**



L'intégration en emploi est une courroie d'insertion sociale et économique privilégiée par de nombreux pays pour lutter contre l'exclusion tout en favorisant le développement économique.

Pour les personnes éloignées du marché du travail en raison de difficultés ou d'un handicap, l'acquisition d'une expérience de travail est une source d'apprentissage et de valorisation précieuse et un tremplin vers d'autres occasions sur le marché du travail.

Historiquement, plusieurs entreprises d'économie sociale ont soutenu l'insertion socioprofessionnelle, et ce, dans des secteurs très variés. Il existe toutefois des entreprises qui ont intégré cette fonction dans leur mission, et qui font cohabiter un dispositif de formation et une activité économique à but non lucratif.

Parmi celles-ci, les 51 **entreprises d'insertion** offrent aux travailleurs en formation un parcours d'une durée moyenne de six mois, qui leur permet d'acquérir des habiletés et des connaissances précises, tout en les accompagnant dans leur démarche d'intégration sociale et professionnelle. Ces entreprises forment plus de 3 000 personnes par année, dans une soixantaine de domaines d'apprentissage.

Pour leur part, les 46 **entreprises adaptées** emploient des personnes handicapées qui possèdent des compétences au travail, mais qui ont des difficultés majeures d'adaptation dans un milieu de travail. L'entreprise s'adapte aux travailleurs en organisant les lieux physiques en conséquence, en les accompagnant et en les supervisant adéquatement. Les entreprises adaptées du Québec comptent environ 5 000 employés, dont 3 700 sont des personnes handicapées.

Enfin, mentionnons qu'Emploi-Québec offre déjà plusieurs mesures et services d'emploi aux entreprises traditionnelles et de l'économie sociale afin de les soutenir dans leur démarche de recrutement et de les encourager à investir dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre.

## **STAGEM : L'ENTREPRISE DE LA DEUXIÈME CHANCE**

Mise sur pied en 1984, **Stagem** est une entreprise d'insertion, spécialisée en deuxième et troisième transformation du bois. Établie à Roberval, elle accueille des personnes judiciarisées, des prestataires de l'assurance emploi et de l'aide sociale ou des personnes sans revenu.

Lors d'une formation de 26 semaines, les élèves y apprennent le maniement d'équipement de production et les méthodes de sciage, tout en bénéficiant d'un suivi psychosocial individualisé.

En partenariat avec le Centre de formation professionnelle de Roberval-Saint-Félicien, Stagem offre une formation reconnue par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agit du diplôme d'études professionnelles du programme Opérateur d'équipement de production.

Stagem compte sur un partenaire principal dans ses activités, le groupe BarretteWood, dont l'une des usines, située à Roberval, sous-traite avec l'entreprise. Selon les demandes particulières des clients, les pièces de bois de résineux sont transformées par les stagiaires et prennent ainsi diverses formes.

À travers leur formation, offerte entièrement sur les lieux de travail, les élèves-opérateurs doivent respecter les exigences de la production et les délais de livraison de l'entreprise. Le produit fini est surtout destiné à l'industrie du meuble et entre principalement dans la fabrication des bases de lit. Puisque près de 100 % de la production est exportée aux États-Unis, Stagem, à titre de sous-traitant spécialisé, doit respecter des normes de qualité très strictes.

## **AFFI : UNE RÉUSSITE HUMAINE ET ÉCONOMIQUE**

AFFI se spécialise dans la prestation de services logistiques à valeur ajoutée : assemblage, emballage, préparation de commandes, inspection, entreposage, distribution. Elle accompagne ses clients : des entreprises qui font le choix stratégique de l'impartition. AFFI poursuit également des activités de revalorisation du matériel informatique.

Au cœur de son activité commerciale se trouve une mission sociale incontournable : l'emploi de personnes handicapées dans un processus d'intégration au travail. Accréditée comme entreprise adaptée depuis 1979, AFFI compte aujourd'hui, dans ses quatre établissements, près de 450 travailleurs, dont 83 % sont des personnes vivant avec des limitations.

En 2014, le gouvernement du Québec a récompensé ses efforts en lui décernant une mention à l'occasion des Grands Prix québécois de la qualité : une reconnaissance pour avoir su appliquer de façon exemplaire les meilleures pratiques d'affaires au sein de son entreprise, dans l'ensemble de ses fonctions et à tous les niveaux de gestion.



## Notre engagement

### Pour encourager l'insertion professionnelle au sein des entreprises d'économie sociale, le gouvernement :

1. investira 750 000 \$, sur trois ans, dans **le développement d'un créneau d'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises collectives.**

Une plate-forme d'échange rassemblant les acteurs du milieu de l'économie sociale, les organismes sectoriels concernés et des institutions de la finance solidaire sera mise sur pied. Les participants de cette plate-forme seront chargés de suggérer des pistes d'action concrètes pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail au sein des entreprises d'économie sociale.

2. utilisera l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives afin **d'encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des coopératives.** Une approche par filière sera privilégiée afin de déterminer les secteurs où l'insertion socioprofessionnelle constitue un atout pour répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre. Des mesures d'information et de sensibilisation seront alors mise en place afin de faire connaître les programmes de soutien à l'insertion socioprofessionnelle et d'encourager les coopératives à y avoir recours.

Ainsi, la mesure Subvention salariale d'Emploi-Québec pourra être mise à contribution pour permettre l'embauche de personnes ayant des difficultés à intégrer le marché du travail au sein des coopératives. Cette subvention couvre une partie du salaire de la personne embauchée et, à certaines conditions, peut également couvrir le coût de l'accompagnement de cette personne par l'entreprise, ou le coût de formations d'appoint. Elle est accordée pour une période pouvant aller jusqu'à 30 semaines, selon les besoins de la personne embauchée.



*Objectif*

5

---

**Soutenir  
l'entrepreneuriat  
collectif comme  
solution à la relève  
d'entreprise**



La relève entrepreneuriale constitue un défi important pour le Québec. Un des enjeux consiste à maintenir la propriété des entreprises, les infrastructures et les emplois sur le territoire.

La fermeture des entreprises ou leur délocalisation peut avoir de lourdes conséquences sur le développement régional, tant pour les travailleurs que pour les communautés locales. La reprise collective peut constituer une solution appropriée à cet enjeu. Ainsi, des groupes de travailleurs ou des collectivités unissent leurs forces pour

racheter l'entreprise à vendre et en devenir les propriétaires collectifs (ex. : une coopérative de travailleurs ou de travailleurs-actionnaires). Dans ce type de projets, ce sont à la fois les cédants et les repreneurs qui ont besoin d'être outillés et accompagnés.

Dans une autre perspective, la relève au sein des entreprises d'économie sociale représente également un enjeu, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population.

## Notre engagement

### Afin d'encourager l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprise, le gouvernement :

1. mettra sur pied un **programme de soutien pour favoriser les reprises collectives par les travailleurs**. Ce programme, dans lequel le gouvernement investira 1 million de dollars, permettra aux travailleurs et aux entreprises qui les emploient d'évaluer avec l'aide de professionnels la faisabilité de l'implantation d'une coopérative de travail dans un contexte de reprise collective;
2. fera la **promotion de la reprise collective aux propriétaires cédants** par l'ensemble de ses outils d'intervention et de formation portant sur la relève, tels que ses formations sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA), ou par le Centre de transfert d'entreprise du Québec;
3. favorisera la mise en place de nouvelles mesures permettant de contribuer avec efficacité à la reprise collective des entreprises. Dans ce contexte, il appuiera les travaux de la **table de concertation Repreneurs collectifs**, qui déposera des recommandations en ce sens au gouvernement.

### RACHETER COLLECTIVEMENT SON ENTREPRISE, UNE SOLUTION QUI A FAIT SES PREUVES!

En 1992, alors que la division Imprimerie de l'entreprise Plastiques Gagnon, située à Saint Jean-Port-Joli, est mise en vente, un dilemme se pose à ses employés : courir le risque de perdre leur emploi ou se porter collectivement acquéreurs de l'entreprise. Les employés choisissent l'option du rachat collectif et forment ainsi une coopérative de travail : Promo Plastik.

En plus de conserver leur emploi, les employés peuvent désormais participer à la prise de décision, et ce, autant en ce qui concerne l'administration que la définition des conditions de travail. De plus, une portion importante des profits est réinvestie dans l'entreprise, puis partagée sous forme de ristournes remises aux membres travailleurs. Soucieuse de contribuer à la vitalité de sa communauté, l'entreprise accorde plusieurs contrats à deux ateliers de travail adaptés, situés à proximité.

Aujourd'hui, Promo Plastik vend des produits promotionnels partout au Canada et aux États-Unis, ce qui lui permet de générer un chiffre d'affaires de près de 2 millions de dollars par année. En plus de produire les laissez-passer lumineux du Festival d'été de Québec, la coopérative de travail fournit des produits à des distributeurs d'articles promotionnels à travers l'Amérique du Nord.



## LA QUESTION DE LA RELÈVE EN ÉCONOMIE SOCIALE

Au cours des dernières années, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC) a fait de la relève un enjeu d'intervention majeur dans le secteur de l'emploi. Cet enjeu a d'autant plus d'importance que 58 % des gestionnaires du milieu de l'économie sociale et de l'action communautaire se disent préoccupés par la question de la relève et que 42 % d'entre eux ont rencontré des difficultés à pourvoir un ou plusieurs postes au cours des trois dernières années (*Les repères en économie sociale et en action communautaire – Panorama du secteur et de sa main d'œuvre*, CSMO-ESAC, 2012).

Le CSMO-ESAC compte à son actif plusieurs réalisations visant à susciter la relève en économie sociale. Il a notamment mis sur pied les campagnes nationales de promotion *Fait le saut!* et *Jobs de valeur*. Par ailleurs, grâce au projet *Osez l'économie sociale!*, financé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal, des milliers d'étudiants universitaires ont été sensibilisés à ce sujet. Des partenariats ont été conclus avec HEC Montréal, l'UQAM et les universités Concordia et McGill, et près de 200 séances d'information avec des professionnels de l'employabilité ont été réalisées. Le projet *Osez l'économie sociale!* a aussi été déployé en Montérégie-Est et dans la Capitale-Nationale.

Le CSMO-ESAC a mené d'autres grandes campagnes de sensibilisation et de promotion des emplois en économie sociale au cours des dernières années, qui se sont manifestées par des kiosques, des ateliers, des conférences, mais également par des outils concrets destinés aux professionnels de l'employabilité : un répertoire des métiers et professions en économie sociale, 70 fiches sur les métiers, ainsi que divers outils adaptés à des groupes de relève ciblés (ex. : jeunes, travailleurs de 50 ans et plus).

Qui plus est, afin d'outiller les gestionnaires sur le défi de la relève dans les organisations et les entreprises, le CSMO-ÉSAC offre des ateliers sur le marketing appliqué aux ressources humaines, le transfert des connaissances et la planification de la main-d'œuvre et a conçu des outils de formation en gestion des ressources humaines adaptés à la réalité des gestionnaires du secteur d'emploi. Ces outils sont disponibles sur le site web [www.csmoesac.qc.ca](http://www.csmoesac.qc.ca)

*Objectif*



---

**Contribuer au développement  
des entreprises d'économie  
sociale sur tout le territoire**





Tout comme les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises collectives jouent un rôle crucial dans l'économie des régions du Québec. Elles créent des emplois de qualité et offrent des services et des produits appréciés de la population.

Par exemple, les coopératives de services de proximité assurent l'accès à des services de base (marchés d'alimentation, postes d'essence, quincailleries, dépanneurs) dans les municipalités que l'entreprise privée a délaissées ou vers lesquelles elle n'est pas attirée. Le foisonnement récent de ce type d'entreprises a permis de doter ces communautés de services de première nécessité qui jouent un rôle fondamental dans l'essor et la vie de certains milieux. On l'imagine facilement dans les régions rurales, mais cela se produit également en milieu urbain.

À l'échelle des territoires, de nombreux acteurs utilisent le potentiel de l'économie sociale pour offrir de nouveaux services à la population et pour développer l'économie locale. Ces acteurs (élus, institutions, réseaux d'agents de développement, etc.) se mobilisent pour soutenir les entrepreneurs collectifs. Leur travail de soutien et d'accompagnement auprès de ces derniers contribue directement au succès des entreprises d'économie sociale et à leur pérennité.

## Les pôles régionaux d'économie sociale

Présents sur tout le territoire québécois, les pôles régionaux d'économie sociale sont des regroupements d'entreprises et d'acteurs de soutien voués à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des territoires. Ils assurent la réalisation d'actions de soutien au développement entrepreneurial à partir des besoins des entreprises et selon les mandats respectifs de leurs partenaires.

Les pôles créent des outils (ex. : portraits socioéconomiques, répertoires de produits et services) et organisent des événements (ex. : tournées d'entreprises et conférences). Ils contribuent au développement des compétences entrepreneuriales par une offre de sessions de formation ou par l'animation de communautés de pratique. Ils concourent au développement du modèle d'affaires collectif en créant des outils d'analyse et de gestion, des parcours entrepreneuriaux et des activités de recherche. Enfin, ils jouent un rôle de vigie afin d'optimiser le développement de l'économie sociale en région.

## UN EXEMPLE DE RÉALISATION CONCRÈTE

Lancé en 2013 par le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM), le projet-pilote montréalais L'économie sociale, j'achète! a permis à 27 entreprises d'économie sociale et à sept institutions des secteurs municipal, paramunicipal, de la santé et de l'éducation d'accroître leurs liens d'affaires. En plus de renforcer les capacités des entreprises (par la formation et le réseautage), ce projet a eu des retombées sur le développement de leurs affaires. Plus de 200 contrats ont été signés, pour un montant total de 2,5 millions de dollars, et plus de 300 relations d'affaires ont été établies. Fort de ces résultats, le CESIM poursuit sur sa lancée afin de déployer encore plus largement cette initiative sur le territoire montréalais.



## Les entreprises d'économie sociale, des alliées naturelles des municipalités

Reconnues comme le premier lieu d'appartenance et de citoyenneté, les municipalités jouent un rôle central dans le développement local et le bien-être de la population. De son côté, l'économie sociale est une façon d'inciter les citoyens à passer à l'action dans des projets collectifs qui répondent à leurs besoins, ce qui favorise le développement d'un milieu. Ces objectifs convergents amènent souvent les municipalités et les entreprises d'économie sociale à collaborer.

Il n'est donc pas surprenant qu'un nombre grandissant de municipalités, de MRC et de grandes villes s'engagent en faveur de l'économie sociale dans divers champs de compétences des villes : l'offre de services de proximité, l'approvisionnement responsable, l'entrepreneuriat, l'environnement, les sports et les loisirs, la culture et le patrimoine, l'habitation, etc. En contribuant à l'essor de ces secteurs, les entreprises d'économie sociale rendent aussi les villes plus attrayantes pour les investissements extérieurs et pour les citoyens.

Compte tenu des nouvelles responsabilités confiées aux élus municipaux en matière de développement économique local, le partenariat entre ces milieux et les entreprises d'économie sociale est devenu incontournable.

## Notre engagement

**Afin que les milieux locaux et régionaux puissent s'appuyer sur l'économie sociale comme levier de mobilisation collective et de développement socioéconomique, le gouvernement :**

1. contribuera au soutien financier des **pôles régionaux d'économie sociale**, pour leur mission d'information et de développement des entreprises d'économie sociale à l'échelle régionale. Une enveloppe de 5,3 millions de dollars leur sera consacrée;
2. soutiendra un projet de **pôle d'économie sociale pour les Premières Nations** en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, un investissement de 500 000 \$ sur cinq ans. Ce projet sera mené en partenariat avec la Commission de santé et de services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) et le Réseau des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ);
3. appuiera la **formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités et de leurs instances de développement économique**, afin qu'elles puissent maximiser leur intervention auprès des entreprises collectives.

Mentionnons que le MEIE continuera également de soutenir financièrement le Chantier de l'économie sociale, un organisme national de représentation qui a pour mandat de promouvoir l'économie sociale, de faciliter la concertation des acteurs du milieu et de réaliser des activités favorables au développement de l'économie sociale et de ses entreprises.

*Coordination  
et évaluation de  
l'intervention publique*





Bien que la responsabilité de coordonner l'intervention gouvernementale en économie sociale incombe au MEIE, un ensemble d'organismes publics et privés sont concernés par les interventions dans ce domaine. Par conséquent, le Ministère entend assurer la concertation et l'harmonisation de l'action publique en économie sociale par l'intermédiaire de deux instances : la Table des partenaires en économie sociale et le Comité interministériel en économie sociale.

## La Table des partenaires en économie sociale

Instaurée par la Loi sur l'économie sociale, la Table des partenaires en économie sociale est une instance de dialogue qui se compose de membres statutaires issus des organisations les plus directement concernées par l'économie sociale aux échelles gouvernementale, nationale et régionale. Elle est présidée par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et comprend les membres suivants :

### Les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en économie sociale :

- Chantier de l'économie sociale;
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

### Des représentants d'organismes municipaux ou régionaux :

- Pôles régionaux d'économie sociale;
- Coopératives de développement régional;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Union des municipalités du Québec.

Par ailleurs, d'autres organismes peuvent être invités à siéger ponctuellement à la Table des partenaires en économie sociale lorsqu'ils détiennent une expertise susceptible de faire avancer ses travaux.

### Le mandat de la Table des partenaires en économie sociale se compose de ces éléments :

- conseiller le ministre dans la mise en œuvre de la Loi sur l'économie sociale, son suivi et son évaluation;
- conseiller le ministre dans la mise en œuvre du plan d'action, son suivi et son évaluation;
- assurer la cohérence des actions menées par les partenaires de la Table avec celles du gouvernement;
- promouvoir l'économie sociale;
- conseiller le ministre sur toute autre question en économie sociale.

## **Le Comité interministériel en économie sociale**

Le Comité interministériel en économie sociale est formé de représentants d'une vingtaine de ministères et d'organismes publics concernés par le domaine. Il permet d'assurer le suivi et l'harmonisation des interventions gouvernementales en économie sociale, qu'il s'agisse de mesures intégrées au plan d'action ou d'autres programmes administrés par les ministères et organismes publics qui ont un impact sur les entreprises d'économie sociale. Il permet également aux membres de partager leurs expertises sectorielles et d'actualiser leurs connaissances en économie sociale.

## **Le suivi et l'évaluation du plan d'action 2015-2020**

D'une part, le suivi des mesures du plan d'action sera coordonné par le MEIE, tout au long de son déploiement. Le Ministère rendra compte annuellement de la mise en œuvre opérationnelle de ses actions par un mécanisme de suivi souple (tableau de bord) intégrant des objectifs, des cibles et des indicateurs de performance qu'il aura déterminés. D'autre part, le suivi plus global du plan d'action sera effectué par le Comité interministériel en économie sociale et la Table des partenaires en économie sociale lors de leurs rencontres annuelles.

Un bilan de mise en œuvre du plan d'action sera réalisé à l'automne 2018, soit 18 mois avant la fin de l'exercice, afin de témoigner de l'avancement des actions et d'apporter des ajustements, le cas échéant. Une évaluation finale du plan d'action sera réalisée en 2020, afin de rendre compte des mesures réalisées et de témoigner de leur effet. Cet exercice sera réalisé par le MEIE, avec la collaboration d'un comité d'évaluation formé des principales parties prenantes au plan d'action.



### **L'évaluation du plan d'action portera sur les éléments suivants :**

- la pertinence des mesures mises en œuvre par rapport aux besoins du milieu de l'économie sociale;
- l'efficacité des moyens déployés pour atteindre les objectifs du plan d'action;
- les retombées sociales et économiques engendrées par les mesures du plan d'action.

Les résultats de l'évaluation permettront d'enrichir le prochain plan d'action et d'assurer que ses mesures auront une valeur ajoutée.

## **Le bilan de l'application de la Loi sur l'économie sociale**

La Loi sur l'économie sociale fera l'objet d'un bilan de mise en œuvre en 2020. Sous la responsabilité du MEIE, ce bilan permettra de vérifier l'implantation des diverses dispositions de la Loi, en ce qui concerne les interventions gouvernementales et les structures prévues, mais également en ce qui a trait aux obligations des ministères et organismes publics en matière d'économie sociale.

*Tableau récapitulatif  
des mesures*

---





## Tableau récapitulatif des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

Objectif	Mesure	Budget 5 ans (M\$)
	Portrait statistique sur l'économie sociale	0,9
<b>1.</b> Outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement	Renouveler le Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) (Investissement Québec)	30,0
	Soutenir la capitalisation et le fonctionnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	10,0
	Bonifier le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)	20,0
	Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives	20,2
	Accorder un congé d'intérêts supplémentaire à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	2,5
	Examiner les solutions afin de mettre en place de nouvelles formes de financement (ex. : <i>crowdfunding</i> )	-
<b>2.</b> Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale	Mettre sur pied un groupe de travail interministériel sur l'intégration des critères sociaux dans les cadres régissant les appels d'offres publics	-
	Élaborer une nouvelle stratégie de sensibilisation des acheteurs publics à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale	-
	Soutenir la recherche et l'innovation en économie sociale	0,5
	Soutenir l'organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire	3,0

## Tableau récapitulatif des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (SUITE)

Objectif	Mesure	Budget 5 ans (M\$)
<b>3.</b> Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique	Soutenir les entreprises d'économie sociale en aide à domicile <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des préposés pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les activités de la vie domestique (AVD)</li> <li>• Meilleures pratiques d'affaires</li> </ul>	6,5
	Développer un créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées ou en perte d'autonomie	1,6
		0,8
<b>4.</b> Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale	Développer un créneau d'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises collectives	0,8
	Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des coopératives	- <sup>1</sup>
<b>5.</b> Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève d'entreprises	Mettre sur pied un programme de soutien pour favoriser les reprises collectives par les travailleurs	1,0
	Faire la promotion de la reprise collective aux propriétaires cédants	-
	Mettre en place la table de concertation Repreneurs collectifs	-

<sup>1</sup>. Inclus dans l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.



## Tableau récapitulatif des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 (SUITE)

<b>6.</b> Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale	5,3
	Soutenir la mise sur pied d'un pôle d'économie sociale pour les Premières Nations	0,5
	Appuyer la formation en matière d'économie sociale au sein des municipalités et de leurs instances de développement économique	-
	Soutenir financièrement le Chantier de l'économie sociale	2,9
<b>Total</b>		<b>106,5</b>

*Conclusion*

---





Au cours des cinq prochaines années, par l'entremise du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020, le gouvernement investira plus de 100 millions de dollars pour soutenir les entrepreneurs collectifs et faire en sorte que leurs entreprises créent des emplois et contribuent pleinement à la relance économique du Québec.

Ce plan d'action s'inscrit dans la poursuite des actions gouvernementales entreprises depuis 20 ans pour soutenir l'entrepreneuriat collectif. Toutefois, il va plus loin, en concentrant l'effort public autour de six nouveaux défis à relever et en bonifiant les moyens financiers pour les relever.

Pour s'assurer d'atteindre les objectifs du plan d'action, le gouvernement a prévu des mécanismes d'évaluation de sa mise en œuvre et de ses retombées. Il mettra également à contribution la Table des partenaires en économie sociale et le Comité interministériel en économie sociale afin de s'assurer des progrès accomplis et de la cohérence des actions avec les besoins du milieu.

Par ce plan d'action, le gouvernement unit ses efforts à ceux de tous les entrepreneurs collectifs et des organisations qui les soutiennent en vue de pousser plus loin ce modèle entrepreneurial novateur, solidaire et à l'écoute des besoins.







# L'ÉCONOMIE SOCIALE

*Des valeurs qui nous enrichissent*

---

[economie.gouv.qc.ca/economiesociale](http://economie.gouv.qc.ca/economiesociale)